

# « La lutte pour le climat doit traverser toutes les politiques »

WALLONIE Pour Jean-Luc Crucke, la Région devra redoubler d'efforts en vue de 2030

Le gouvernement wallon a-t-il été inspiré par l'été sec et chaud ? Ce jeudi à Namur, le conseil des ministres a accouché de la contribution régionale au Plan National Energie Climat. Bruxelles en a fait de même il y a quelques jours. La Flandre embraye en cette fin de semaine. « *Le fédéral doit joindre tout cela à sa propre vision, le travail de compilation va pouvoir commencer* », résume Jean-Luc Crucke (MR), le ministre de l'Énergie, qui porte ce dossier avec son collègue Carlo Di Antonio (CDH), en charge notamment de l'environnement et de la transition écologique.

Le document porte sur les efforts à fournir entre 2020 et 2030 pour répondre aux objectifs planétaires en matière de réchauffement climatique et de réorientation des sources d'énergie. « *Nous n'avons pas le choix*, insiste Jean-Luc Crucke. *Comme les autres pays de l'Union, la Belgique devra répondre à des critères stricts en matière de pollution ou de production et de consommation d'énergie. A l'exception des grands secteurs industriels traités par ailleurs, tous les domaines de la société sont concernés.* »

L'Union européenne et ses états membres se sont engagés à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre

(GES) d'au moins 40 % à l'horizon 2030, par rapport à 1990. Cela passera par une part d'au moins 32 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique et une augmentation de 32,5 % de l'efficacité énergétique. Les objectifs assignés à la Belgique sont les suivants : réduction des émissions de 35 %, part d'énergie renouvelable estimée à 21 % pour contribuer à l'objectif européen et économies d'énergie cumulées de 0,8 % en plus chaque année.

Où se situe la Wallonie dans ce cadre ? « *Les spécialistes s'accordent à dire que notre région remplira les objectifs qui lui avaient été fixés à l'horizon 2020*, explique le ministre de l'Énergie. *Mais en vue de 2030, il faudra doubler les efforts, notamment en matière d'énergies alternatives. Soit en se montrant sévère avec les comportements qui ne s'inscrivent pas dans nos objectifs, soit en favorisant la sensibilisation et l'incitation.* »

## Le bâton s'il le faut

Tous les secteurs seront concernés par les efforts à fournir. Il faudra par exemple travailler sur la mobilité et le verdissement du parc automobile, mais aussi sur la production d'énergie renouvelable avec une augmentation de la part de la consommation finale totale jusqu'à 23,6 %. Enfin, la Wallonie devra

mettre l'accent sur la modernisation de l'immobilier.

« *Le gouvernement avait approuvé en avril 2017 une ambitieuse stratégie de rénovation visant à réduire de 70 % la consommation d'énergie des bâtiments en 2050*, rappelle Jean-Luc Crucke. *Le plan à 2030 prévoit une réduction de l'ordre de 29,1 % de la consommation d'énergie en moyenne pour le tertiaire et le résidentiel.* »

Pour atteindre de tels objectifs, le gouvernement wallon compte manier le bâton s'il le faut : le principe du pollueur-payeur sera la règle. Mais priorité à la carotte pour les citoyens, les entreprises ou les acteurs publics : « *Des mesures seront prises pour inciter à des comportements et à une consommation responsables, qu'il s'agisse d'aides directes ou mesures fiscales.* »

A tous les niveaux, les politiques à venir devront intégrer la dimension Climat-Energie : logement, mobilité, infrastructures, économie... Ainsi, comme ministre du Budget, Jean-Luc Crucke planche actuellement sur une réforme de la fiscalité automobile : elle s'inspirera forcément des principes retenus pour lutter contre la pollution et pour favoriser d'autres comportements en matière de consommation d'énergie. ■

ERIC DEFFET